

RETURN BIDS TO: RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions - $\ensuremath{\mathsf{TPSGC}}$

11 Laurier St. / 11, rue Laurier Place du Portage , Phase III Core 0A1 / Noyau 0A1 Gatineau, Québec K1A 0S5 Bid Fax: (819) 997-9776

SOLICITATION AMENDMENT MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - CommentairesTHIS DOCUMENT CONTAINS A SECURITY REQUIREMENT

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Science Procurement Directorate/Direction de l'acquisition de travaux scientifiques 11 Laurier St. / 11, rue Laurier 11C1, Place du Portage Gatineau, Québec K1A 0S5

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Title - Sujet					
Stations d'ancrage de MercuryGl	obal				
Solicitation No N° de l'invitation			Amendment No N° modif.		
W8474-14MG25/A			006		
Client Reference No N° de référence du client		Date			
W8474-14MG25		2013-09-26			
GETS Reference No N° de référence de SEAG					
PW-\$\$ST-006-26331					
File No N° de dossier	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME				
006st.W8474-14MG25					
Solicitation Closes - L'invitation prendat - à $02:00~\mathrm{PM}$ on - le $2013-10-31$			Time Zone Fuseau horaire Eastern Daylight Saving Time EDT		
F.O.B F.A.B.			•		
Plant-Usine: Destination: V Other-Autre:					
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:			Buyer Id - Id de l'acheteur		
Thorsley, Mark			006st		
Telephone No N° de téléphone		FAX No N° de FAX			
(819) 956-1772 ()		(819) 997-2229			
Destination - of Goods, Service Destination - des biens, service					

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée

Vendor/Firm Name and Address	-
Raison sociale et adresse du fouri	nisseur/de l'entrepreneur
Telephone No N° de téléphone	
Facsimile No N° de télécopieur	
Name and title of person authorize	ed to sign on behalf of Vendor/Firm
(type or print)	
Nom et titre de la personne autoris	sée à signer au nom du fournisseur/
de l'entrepreneur (taper ou écrire e	en caractères d'imprimerie)
Signature	Date

Delivery Offered - Livraison proposée



Solicitation No. - N° de l'invitation W8474-14MG25/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W8474-14MG25

Amd. No. - N° de la modif. $006 \,$

File No. - N° du dossier 006stW8474-14MG25 Buyer ID - Id de l'acheteur

006st

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

La présente modification vise à aborder les questions suivantes :

- répondre aux questions reçues pendant la période de soumission;
- réviser la demande de soumissions en conséquence, le cas échéant.

Questions et réponses

Q41 1.11.5.5 L'entrepreneur doit créer et entretenir les bases de données pour enregistrer et consigner l'information dans les domaines suivants :

Question : Les « bases de données » mentionnées sont-elles le SAFC et le SIGRD, ou les bases de données de l'entrepreneur?

- R41 Les besoins précisés ont trait aux bases de données des entrepreneurs.
- Q42 Le format de la demande d'autorisation de satellite (SAR) et de l'autorisation d'accès au satellite (SAA) a-t-il été défini? Si oui, peut-on le connaître? Les SAR et les SAA sont-elles faites par rapport à une mission ou à une porteuse?
- R42 Le ou les formats des SAR et des SAA sont définis, mais ils ne sont pas communiqués aux soumissionnaires. Les SAR et les SAA sont axées sur les missions. Le Canada n'estime pas que cette information est nécessaire à la préparation des soumissions. Si les soumissionnaires ont besoin de renseignements en particulier, ils doivent en faire la demande dans le cadre du processus de questions et réponses.
- Q43 Selon l'ET de la Conception-construction, paragraphe 5.2.6.2, vous envisagez une application DVB-RCS pour les modems DVB. Dans cette situation, la station d'ancrage fournirait-elle seulement les fonctions Tx et Rx et il y aurait une station DVB-RCS dans le réseau du MDN qui fournirait le flot d'émission DVB, y compris les affectations de ressources sur le mode à accès multiple par répartition dans le temps (AMRT) du récepteur? À l'inverse, les fonctions de la station DVB-RCS seraient-elles intégrées à la station d'ancrage?
- R43 Les fonctions de la station seraient intégrées à la station d'ancrage, de manière à prendre en charge les utilisateurs déployés.
- L'ET de la Conception-construction, paragraphe 5.2.5.1 d, stipule que le Canada effectuera l'évaluation de la menace et des risques aux fins de certification et d'accréditation. Le résultat de cette évaluation est en général des exigences relatives à l'atténuation des risques. Avez-vous pensez à des exigences relatives au processus de développement logiciel qui résulteraient de ce processus? Existe-t-il des exigences relatives à la certification logicielle? Y a-t-il des exigences en matière d'assurance de l'information (c.-à-d. DODI 8500)?
- R44 La réponse aux trois questions est non. La principale entrée de données exigée de l'entrepreneur est les documents sur la façon dont le système respecte les exigences de disponibilité, et ce point est couvert ailleurs.
- Q45 Partie 3 Instructions pour la préparation des soumissions : La DP stipule ce qui suit : « Afin de faciliter l'évaluation de la soumission, le Canada demande que les soumissionnaires reprennent les sujets dans l'ordre des critères d'évaluation, sous les mêmes rubriques. Pour éviter toute répétition, les soumissionnaires peuvent faire des renvois aux différentes sections de leur

Solicitation No. - N° de l'invitation W8474-14MG25/A

Amd. No. - N° de la modif. 006

Buyer ID - Id de l'acheteur

006st

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier 006stW8474-14MG25 CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

W8474-14MG25

soumission en précisant le paragraphe visé et le numéro de la page où le sujet a déjà été traité. » La numérotation des critères d'évaluation remplace-t-elle la numérotation de la matrice de présentation de la soumission? Quel document devrait servir de base à la numérotation?

- R45 Aucune numérotation en particulier n'est exigée. Par contre, la matrice de la présentation de la soumission vise seulement à aider les soumissionnaires avec le contenu de leur soumission. On recommande que les soumissionnaires suivent la numérotation des critères d'évaluation.
- Q46 Le soumissionnaire demande un report de 90 jours de la date de clôture de la demande de soumissions pour les raisons suivantes :
 - 1. la réponse du soumissionnaire est lourde et complexe, et les efforts qu'il faut déployer pour produire une réponse complète à la soumission exigent plus de temps;
 - 2. les réponses à nos questions, qui sont essentielles à notre réponse à la demande de soumissions, n'ont pas encore été diffusées;
 - les renseignements consolidés sur l'examen des lieux n'ont pas encore été recus, et ils 3. sont nécessaires pour que les entreprises puissent réunir les devis (ce qui prendra beaucoup de temps):
 - 4. le fait que la demande de soumissions a été diffusée pendant les vacances d'été a nui à notre capacité de communiquer avec les parties intéressées qui sont essentielles aux activités de développement de soumissions.
- R46 Le Canada permet un report de quatre semaines seulement, comme l'indique la modification 004 à la demande de soumissions.
- Q47 Compte tenu de la complexité de la présente DP, du fait que la DP a été publiée plus tôt que ce que nous avions prévu et du temps nécessaire pour conclure des ententes avec des partenaires, nous vous demandons respectueusement de reporter la date de clôture du 2 octobre au 31 octobre 2013. Nous pourrons ainsi donner à l'État une réponse entièrement conforme de très bonne qualité.
- R47 Le Canada permet un report de quatre semaines, comme l'indique la modification 004 à la demande de soumissions.
- ET du SES, section 1.4.2 Temps de réponse du service de dépannage : Étant donné que le Q48 service de dépannage est ouvert 8 heures par jour, 5 jours par semaine, veuillez confirmer que l'exigence relative à une réponse dans les 12 heures, précisée au paragraphe 1.4.2.5.1, signifie 12 heures de service de dépannage (c.-à-d. pendant les heures normales d'ouverture).
- R48 L'exigence relative au service de dépannage pour les problèmes urgents demande une réponse de l'entrepreneur dans les 12 heures normales de travail du service de dépannage. Cette exigence a été modifiée conformément au point 2 ci-dessous.
- ET du SES, section 5.6 Erreur typographique Étape 4 : veuillez corriger l'erreur typographique Q49 à l'étape 4 dans « eleven (23) » [document anglais], qui devrait être « twenty-three (23) ».
- R49 Accepté. La section a été modifiée conformément au point 3 ci-dessous.
 - Le calendrier de livraison pour l'étape 4 devrait être [en anglais] : Milestone 4 must be successfully completed no later than twenty-three (23) months following the Kickoff meeting.
- Q50 Partie 7, section 2.2, et partie 8, section 2.2 – Clauses du contrat subséquent, CCUA 4001 – Disponibilité

Solicitation No. - N° de l'invitation

Client Ref. No. - N° de réf. du client

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

006st

W8474-14MG25/A

006

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

W8474-14MG25

File No. - N° du dossier 006stW8474-14MG25

Veuillez confirmer que la CCUA 4001 08 (Exigence relative au niveau de disponibilité minimum) ne s'appliquera pas à la conception-construction ni au SES, et que les méthodes de disponibilité précisées dans l'ET du SES primeront sur les dispositions de cette CCUA. Veuillez aussi confirmer que la CCUA 4001 09 (Test du niveau de disponibilité préalable à l'acceptation) ne s'appliquera pas au contrat résultant.

R50 Confirmé. Les exigences relatives à la disponibilité sont examinées à la fois dans l'ET de la Conception-construction et dans l'ET du SES. Pour clarifier la question, les Conditions générales supplémentaires 4001 sont modifiées, conformément au point 1 ci-dessous.

Révisions à la demande de soumissions

 À la partie 7 – Clauses du contrat subséquent – Conception-construction, et à la partie 8 – Clauses du contrat subséquent – Soutien en service, la clause 2.2, Conditions générales supplémentaires :

SUPPRIMER: 4001 (2013-01-28), Achat, location et maintenance du matériel

INSÉRER: 4001 (2013-01-28), Achat, location et maintenance du matériel, avec les

modifications suivantes:

Section 08 - Exigence relative au niveau de disponibilité minimum : SUPPRIMÉ

Section 09 – Test du niveau de disponibilité préalable à l'acceptation :

SUPPRIMÉ

2. À l'annexe G – Énoncé des travaux du soutien en service, section 3, paragraphe 1.4.2.5.1:

SUPPRIMER : Au complet INSÉRER : Ce qui suit :

1.4.2.5.1 Si la demande est urgente, le centre d'assistance de

l'entrepreneur doit alors répondre dans les douze (12) heures suivant la réception (par tous les moyens possibles) pendant les heures normales de travail, précisées au paragraphe 1.4.2.2 de

la présente annexe.

3. À l'annexe G – Énoncé des travaux du soutien en service, section 5.6, sous l'étape 4 :

SUPPRIMER: eleven (23) [document anglais]
INSÉRER: twenty-three (23) [document anglais]

TOUTES LES AUTRES CONDITIONS DEMEURENT LES MÊMES.